



Extrait du registre des délibérations
du Conseil de la Communauté de
Communes Touraine Vallée de l'Indre

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 31 MARS 2022**

N°D2022_029

**OBJET : APPROBATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2022-2025 ET
LABELLISATION PLAN MERCREDI 2022-2025**

Date de convocation : le 25 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice : 55
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers représentés : 8
Nombre de conseillers votants : 50

Le trente-et-un mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Sorigny, sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON.

Conseillers communautaires présents :

Monsieur Eric LOIZON Président, Mesdames Valérie ANDRÉ, Monique ARCHAMBAULT, Dominique BEAUCHAMP, Marie-Annette BERGEOT, Delphine BERRING, Agnès BUREAU, Isabelle DELACÔTE, Michelle DUVAULT, Anne-Sophie FERNANDES, Sylvia GAURIER, Séverine HEFTI-BOYER, Marlène LABRUNIE, Josiane LE BRONEC, Stéphanie LEFIEF, Sandrine PERROUD, Katia PREVOST, Sophie SEIGNEURIN, Sylvie TESSIER, Béatrice TILLIER, Messieurs Joël BADILLER, Fabien BARREAU, Jérôme BIROCHEAU, Jean-Luc CADIOU, Franck CHARTIER, Olivier COLAS-BARA, Romain DEGUFFROY, Eric DELHOMMAIS, Frédéric DUPEY, Patrice GARNIER, Jean-Christophe GASSOT, Jean-Jacques GAZAVE, Frédéric GRILLET, Laurent GUENAUULT, Alain JAOUEN, Philippe MASSARD, Patrick MICHAUD, Jean-Michel PAGÉ, Laurent RICHARD, James RIO, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Nathalie BERTON donne pouvoir à Jean-Christophe GASSOT
Olivier BOUISSOU donne pouvoir à Séverine HEFTI-BOYER
Christel DUCLOS donne pouvoir à Jean-Luc CADIOU
Alain ESNAULT donne pouvoir à Stéphanie LEFIEF
Sylvie GINER donne pouvoir à Béatrice TILLIER
Aline JASNIN donne pouvoir à Marlène LABRUNIE
Pierre LATOURRETTE donne pouvoir à Laurent RICHARD
Didier LAUMOND donne pouvoir à Frédéric GRILLET

Conseillers communautaires absents excusés :

Bénédicte BEYENS, Stéphane de COLBERT, Emmanuel DUFAY, Patrick NATHIE, Alain PATRICE.

Secrétaire de séance : Jean-Luc CADIOU

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) 0-18 ans et la labellisation Plan Mercredi arrivant à leur terme, il convient de les renouveler.

Le PEDT formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants 0-18 ans, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

Ce PEDT prend également la forme d'un engagement contractuel, entre la Communauté de communes, les services de l'Etat, l'Education Nationale, la CAF Touraine, la MSA Berry-Touraine et le Conseil départemental d'Indre-et-Loire, pour une durée de 3 ans.

Le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifie la définition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour tenir compte de la possibilité d'organiser la semaine scolaire sur quatre journées. L'accueil de loisirs organisé le mercredi sans école devient un accueil de loisirs périscolaire dont les taux d'encadrement sont fixés compte tenu de l'âge des enfants, de la durée de l'accueil de loisirs et de la conclusion d'un projet éducatif territorial permettant l'organisation d'activités.

La labellisation Plan Mercredi, convention annexe au PEDT, a vocation à faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires. La continuité éducative est au cœur du Plan Mercredi. Elle repose sur le lien créé entre les écoles et les structures de loisirs, et sur l'organisation d'activités périscolaires de grande qualité.

Pour y répondre, une large concertation a réuni les professionnels auprès des enfants 0-18 ans, les associations APE, les écoles, les parents, les élus, des acteurs socio-éducatifs (bibliothèques, santé, service civique, responsable affaires scolaires des communes...) et nos partenaires lors de 3 ateliers sous le thème général de la place des enfants dans les structures 0-18 ans :

- 26 Janvier 2022 - 14h - Esvres sur Indre : L'accueil de tous dans les structures
- 31 Janvier 2022 - 18h - Azay-le-Rideau : Tous ensemble autour de l'enfant
- 2 Mars 2022 - 14h - Thilouze : La place du parent

Ces 3 ateliers ont défini les axes suivants :

Un objectif global : « **Construire une identité de territoire fondée sur des principes forts de transversalité, de proximité, d'équité, de mixité et de solidarité, à travers les services déployés sur le territoire** ».

Les objectifs du PEDT

- 1/ Renforcer la continuité éducative tout au long du parcours de l'enfant
- 2/ Favoriser le pouvoir d'agir de l'enfant ...
- 3/ Faciliter la place des parents au sein du parcours éducatif de leur enfant et développer le soutien à la parentalité

Charte de qualité du Plan Mercredi : « labellisation »

- 1/ La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
- 2/ L'accueil de tous les public (enfants et leurs familles)
- 3/ Mise en valeur de la richesse des territoires
- 4/ Le développement d'activités éducatives

Ce PEDT nécessitera un comité de pilotage afin d'en assurer le suivi et l'évaluation. Il sera constitué de 2 niveaux d'instance :

- Instances de proximité par bassin de vie : commission d'animation (CA) petite enfance, conseils communaux d'usagers (CCU) enfance, commission d'ados jeunesse ;
- Instance de COPIL PEDT élus-partenaires.

VU le décret n°2018-647 du 23 Juillet 2018 relatif à la mise en œuvre du Plan Mercredi mentionné aux articles L. 227-4, R. 227-1, et R. 227-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération n°2015.05.A.3.2 du 28 mai 2015 approuvant le projet éducatif communautaire constituant le cadre de cohérence et de référence, préalable indispensable à la mise en œuvre des actions communautaires en direction des jeunes 0-18 ans ;

CONSIDERANT que Touraine Vallée de l'Indre est statutairement compétente pour l'élaboration d'un projet éducatif communautaire ;

CONSIDERANT que le Plan Mercredi permet aux collectivités ayant adopté une organisation du temps scolaire sur 4 jours de s'investir dans l'ouverture d'un accueil de loisirs de qualité et de bénéficier du nouveau label à travers la charte de qualité ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission enfance-jeunesse en date du 16 mars 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 17 mars 2022 ;

CONSIDERANT le Projet Educatif De Territoire ci-joint ;

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le Projet Educatif de Territoire 0-18 ans et la charte Plan Mercredi ci-annexé ;
- **DE SOLLICITER** auprès de la SDJES, de l'Education Nationale, de la CAF et de la MSA-Berry-Touraine, le conventionnement du Projet Educatif De Territoire et la labellisation du Plan Mercredi ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre du Projet Educatif De Territoire et du Plan Mercredi.

Pour extrait conforme,

